

Madame Christie MORREALE

LA VICE-PRÉSIDENTE
MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION,
DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE,
DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES

PLURI'L
Monsieur Ghislain WEICKMANS
Ayrifagne, 3
4860 PEPINSTER

Nos réf : 20120/CM/LL/YH/SC/62/st
Votre correspondant(e) : Monsieur CLOSSEN Serge
Tél : 081/234.195

Concerne : Financement des Services organisant des activités pour les personnes en situation de handicap – « SAPS » ou « SAN ».

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que j'ai pu obtenir une enveloppe budgétaire supplémentaire de 2.000.000 euros pour assurer le refinancement des SAPS.

Le « moratoire » instauré en 2014 sera modifié et porté à la date du 31 décembre 2020 afin que les services qui actuellement ne bénéficient d'aucun financement puissent être subventionnés à partir du 1^{er} janvier 2021.

Je souligne par ailleurs que le Gouvernement wallon a, à mon initiative, approuvé en 1^{ère} lecture un projet d'arrêté modifiant le Code réglementaire de l'action sociale et de la santé visant à couvrir les charges de médecin coordinateur et activités de soins pour les services résidentiels. Cette disposition devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Ceci représente un budget supplémentaire de près de 490.000 euros pour les SAPS.

Par rapport à la situation existante depuis plusieurs années, le budget réservé à votre catégorie de services aura ainsi doublé.

J'ai chargé l'AVIQ de mettre en place un groupe de travail composé des Fédérations d'employeurs du secteur de l'Accueil et de l'Hébergement, du Collectif « SAPS » et d'un représentant de mon Cabinet, Monsieur Serge Clossen, afin d'opérationnaliser la mise en œuvre de ce refinancement qui devra sans doute s'accompagner d'une réforme du mécanisme de subventionnement.

Pour terminer, le Gouvernement wallon a décidé, à mon initiative, le 21 octobre dernier d'octroyer une aide financière exceptionnelle supplémentaire aux services d'accueil et d'hébergement. En ce qui concerne les SAPS, un montant de 150 euros par place, en ce compris les « conventions nominatives », a été prévu. L'AVIQ est chargée de procéder à la liquidation de ces montants. Vous ne devez dès lors effectuer aucune démarche à cet égard.

Je profite du présent courrier pour vous remercier ainsi que vos équipes pour le travail que vous réalisez au quotidien pour assurer le bien-être et l'épanouissement des bénéficiaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Christie MORREALE